



SHOTOKAN KARATE DO DE GUICHEN

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB S.K.D.G

En signant l'inscription, le licencié s'engage à :

1. Fournir un certificat médical pour les nouveaux adhérents majeurs, une attestation de santé pour les mineurs comme pour les majeurs et signer une demande de licence, une fiche d'inscription et le présent règlement. Pour des raisons de sécurité et d'assurance, le club refusera l'entrée sur le tatami à tout pratiquant qui n'aurait pas remis l'ensemble de ces documents.
2. Régler sa cotisation.
3. Respecter les horaires et se présenter au dojo 10 minutes avant le début des cours.
4. Arriver et repartir en tenue civile. Le kimono ne se revêt que dans les vestiaires pour la pratique du sport. Avoir un kimono propre. S'interdire de circuler pieds nus en dehors du tatami. Il est vivement conseillé d'acquérir en début de saison des « zooris » (sandales japonaises traditionnelles) prévues à cet effet.
5. Eviter tout risque de blessure avec les autres pratiquants en ne portant pas de bijoux et en se coupant les ongles régulièrement.
6. Respecter les installations du dojo, les vestiaires et tout matériel mis à disposition. Tous vols et détériorations volontaires devront être remboursés.
7. Le club et les professeurs se réservent le droit d'exclure du cours, tout pratiquant dont le comportement risquerait de gêner les autres licenciés ou le bon déroulement des cours.
8. Le club décline toute responsabilité concernant la perte et le vol d'objets ou vêtements. Aucun objet ou vêtement ne doit rester dans les vestiaires en dehors des cours.
9. Les parents doivent amener et récupérer leurs enfants à l'intérieur du dojo. Nous vous rappelons qu'il vous appartient, avant de laisser votre enfant, de vérifier la présence effective de l'enseignant

lors de chaque cours. Le club ne pourra être tenu pour responsable des enfants dont le cours ne serait pas assuré, de même, que pour tout incident survenant en dehors de l'enceinte du Dojo et des horaires de cours.

10. Il est interdit de pénétrer dans le dojo sans la présence d'un professeur diplômé de la fédération ou d'un membre du bureau. Il est interdit de s'entraîner dans le Dojo sans la présence d'un professeur diplômé de la Fédération. Le club décline toute responsabilité en cas de non-respect de ces règles.

11. Droit à l'image : J'autorise / Je n'autorise pas* à capter et à exploiter, à titre gracieux, mon image ou celle de mon enfant dans le cadre des activités sportives du S.K.D.G (cours, stages, et autres évènements), sur tous supports et tous formats. ***rayer la mention inutile**

12. Pour empêcher la propagation de la COVID-19, suivez ces recommandations :

Lavez-vous fréquemment les mains. Utilisez du savon et de l'eau, ou une solution hydro alcoolique.

Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche.

En cas de toux ou d'éternuement, couvrez-vous le nez et la bouche avec le pli du coude ou avec un mouchoir.

Restez chez vous si vous ne vous sentez pas bien.

Consultez un professionnel de santé si vous avez de la fièvre, que vous toussiez et que vous avez des difficultés à respirer.

*Le président, Mr. Boullier Franck
Shotokan Karate Do de Guichen - S.K.D.G
Complexe Sportif TP.EDUSSOUARN
Avenue Charles de Gaulle
35580 Guichen*



Je soussigné(e)....., certifie avoir pris
connaissance du règlement intérieur et en accepter tous les éléments.

Fait le,

Signature précédée de la mention « lu et approuvé ».